



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 26 du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée le 20 février 2025 au domicile des élus, le, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Madame Valérie PETIT, Madame Malika BENGRIBA, Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE, Madame Corinne LEFEBVRE, Monsieur Daniel SENYSZEN, Monsieur Grégory HAGE, Monsieur Sébastien LESTRIEZ, Monsieur Serge RAGO, Madame Fouzia TAHAR CHAOUCH, Madame Géraldine MUSZYNSKI, Monsieur Patrick HERLANT, Madame Reine-Marie BEAUVOIS, Monsieur Gérard DUTAILLY, Monsieur Anthony DELHORS, Madame Aurélie DUTAILLY, Monsieur Philippe DORNE, Monsieur Christophe CAUX, Madame Aurore FERNANDEZ, Madame Marianne VETU.

Absents : Madame Naïma BENBRAHIM

Absents excusés : Madame Evelyne DUGARDIN, excusée donne pouvoir à Madame Géraldine MUSZYNSKI, Monsieur Mustapha HABBOUR, excusé donne pouvoir à Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE, Monsieur David MINNE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur Grégory HAGE, Madame Paulette DUQUENOY, excusée, donne pouvoir à Madame Malika BENGRIBA, Monsieur Sylvain DUGARDIN, excusé donne pouvoir à Madame Corinne LEFEBVRE, Madame Clarisse KACZMAREK, excusée donne pouvoir à Monsieur Christophe CAUX, Monsieur Youssef BOUYA, excusé donne pouvoir à Madame Aurore FERNANDEZ.

Madame le Maire, le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame le Maire : - Je vous propose comme secrétaire de séance Madame Géraldine MUSZYNSKI, pas d'objections, je vous remercie.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 DECEMBRE 2024 :

Concernant l'approbation du Procès-Verbal de la séance du dernier Conseil Municipal du 4 décembre 2024, y a-t-il des observations ?

Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ? 7 abstentions.

Voté à la majorité : 19 pour, 7 abstentions.

Je vous remercie.

COMPTE RENDU DES DECISIONS :

Plusieurs décisions comme d'habitude, les conventions pour l'occupation des salles par les associations, convention d'accueil pour les stagiaires, renouvellement de contrat avec SGI prestataire logiciel, compta, RH, Etat-Civil, renouvellement de l'adhésion UFOLEP et l'AMF 62, renouvellement d'abonnement, boîte postale, voix du Nord, la vie Communale, renouvellement de contrat pour le balayage pour la transmission des actes et la plateforme des marchés publics, renouvellement du

contrat avec URBADS pour l’instruction du droit des sols, encaissement d’une indemnisation pour la Maison pour tous, Bail avec le CMP, Demandes de subvention dans le cadre de la DETR pour les travaux de réaménagement du rez-de-Chaussée de la mairie, pour les études de faisabilité et les travaux de mise en sécurité d’une épicerie sociale et solidaire mixte, pour l’installation d’une mezzanine au sein de l’école de musique, renouvellement de l’accompagnement scolaire avec Rencontre et Loisirs.

Madame le Maire : - Avez-vous des demandes d’informations à ce sujet ?

Madame VETU : - Bonsoir à tous, ce serait juste pour la décision 25/03, si on pouvait avoir un correctif concernant la mise à disposition pour l’animation assurée par la Récré verte pour les dates 20, 21, et 23 et 35 janvier.

Madame le Maire : - C’est le 25

Madame VETU : - merci

Monsieur DORNE : - Bonsoir, Madame le Maire, concernant la décision 25/17, la demande de subvention d’un montant de 11 600 euros dans le cadre de la DETR pour les études de faisabilité et les travaux de mise en sécurité d’une épicerie sociale et solidaire mixte.

Donc, il s’agit du projet que vous avez énoncé lors de l’opération de la préemption du bien immobilier, bien immobilier qu’on appelle l’ex-Django, qui a d’ailleurs été acquis en juillet 2023, donc aujourd’hui on est en février 2025 c’est un projet de faisabilité qui doit être lancé, je voudrais connaître les prémices de réalisation de ce projet. Je voudrais savoir aujourd’hui est-ce que vous êtes en mesure d’anticiper les projections sur la réalisation potentielle de ce projet avec un coût inhérent estimatif des travaux.

Monsieur HAGE : - Bonsoir à tous, donc concernant l’ex Django, il y a effectivement une étude de faisabilité qui est lancée, une étude de faisabilité comprenant les esquisses, les plans d’aménagement et aussi un estimatif à la clé. Donc je pense, voilà que c’est lancé, d’ici mars retour de la DETR et CAUE en courant avril on devrait avoir déjà des choses avancées.

Monsieur DORNE : - Est-ce qu’il serait possible de nous présenter ces plans ?

Monsieur HAGE : - Bien sûr, dès qu’on aura les esquisses on vous les montrera, au Conseil Municipal et en commission de travaux.

Monsieur CAUX : - Bonsoir, Madame le Maire, c’est juste rebondir dessus, étude de faisabilité pour un bâtiment acheté et préempté il y deux ans, on achète et deux ans après on réfléchit sur la faisabilité. C’est-à-dire à un moment donné quand on veut préempter un bien, on sait pourquoi, c’était l’épicerie sociale et solidaire mixte, je n’en sais rien.

Madame le Maire : - Epicerie sociale et solidaire mixte.

Monsieur CAUX : - Oui, c’est bien, Epicerie sociale et solidaire mixte, comme vous dites, Mais Madame le Maire depuis juillet 2023, étude de faisabilité, à la rigueur elle aurait pu sortir l’année dernière déjà. Pourquoi, elle n’est pas sortie l’année dernière ? au bout de deux ans. On arrive sur la dernière année de mandat, ou vous allez nous sortir, on n’en reparlera notamment lors du Débat d’Orientation Budgétaire, vous nous sortez sur l’étude de faisabilité ce projet-là maintenant ? Pour moi, l’étude de faisabilité, elle doit être faite en amont.

Vous saviez qu’il y avait un bien à vendre, quel que soit le bien, on y reviendra aussi pour une autre délibération au sein de ce Conseil, c’est de se dire, on met la charrue avant les bœufs. Avant de préempter, on doit pouvoir se dire :

- 1, est-ce qu'on est en capacité, financière de le faire, deux, est ce qu'on est en capacité structurelle de le faire, c'est-à-dire, est ce que le bâtiment va devoir supporter, on a discuté avec votre ancien Adjoint aux travaux, Albert, qui nous avait dit, à l'époque, il y en a pour 400 000 euros, c'était de se dire, est-ce que la commune a ses moyens financiers de pouvoir supporter ça et dans l'étude de faisabilité, c'est de se dire aussi un moment, c'est estimé à quel public, combien de famille ? Si c'est pour 250 familles, c'est rentable, non c'est rentable n'est pas le bon terme, mais si socialement nécessaire, on peut parler du social, Madame le Maire, s'il vous plaît, parce que, il y a de quoi dire. Mais Madame le Maire, à un moment donné il y a aussi une étude d'impact liée aux personnes qui vont être concernées par ce projet. Là on n'a rien du tout.

Madame le Maire : - On a travaillé avec ANDES.

Monsieur CAUX : - C'est vous qui le dite ?

Madame le Maire : - Oui, si vous ne me croyez pas, Monsieur CAUX

Monsieur CAUX : - Je n'ai pas dit que je ne vous croyais pas, je dis qu'on a aucune communication, on n'a rien.

Madame le Maire : - si, on l'a évoqué en Conseil Municipal, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - oui, les travaux, mais pour le public concerné, le public ciblé on n'a rien de tout ça. Comment vous voulez qu'on adhère à un projet quand on est mis de côté comme ça.

Madame le Maire : - Vous n'êtes pas mis de côté, vous êtes invité aux commissions Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - La veille du Conseil, on ne va pas reparler de ça.

Madame le Maire : - Oui, mais c'est inscrit dans le règlement depuis 2020, oui, c'est la veille du Conseil, et c'est en fonction des disponibilités de Monsieur HAGE et c'est généralement le vendredi et le mardi avant le Conseil, c'est vrai comme les commissions financières le lundi à 16 heures ou à 15 heures 30 exceptionnellement cette fois-ci.

Monsieur CAUX : - Excusez-moi de travailler.

Madame le Maire : - Malheureusement, vous n'étiez pas là non plus aux commissions de finances.

- Oui mais ces réunions seront tout le temps à 16 heures comme je l'ai déjà signalé depuis 2020 mais le problème c'est que personne ne s'excuse, si je peux me permettre il y a des personnes qui s'excusent.

Maintenant je ne m'excuse plus. Au début, je m'excusais et je vous avais même fait un mail en vous demandant de prévoir la réunion un peu plus tard ou un peu plus tôt, un peu plus tôt dans le temps et un peu plus tard dans l'horaire. J'attends la réponse, mais le problème n'est pas là, le sujet n'est pas là, c'est une de faisabilité sur un bâtiment qui a été préempté il y a deux ans.

Madame le Maire : - Oui, et vous aurez toutes les informations en temps voulu, auprès de Monsieur HAGE en commission, Monsieur CAUX.

Y a-t-il d'autres demandes d'informations à ce sujet ? non, sur la décision, je n'en vois pas comme je le dis à chaque fois, je me répète, les décisions ne se votent pas mais généralement je fais voter les élus. Qui est pour ces décisions ? Vous ne prenez pas part au vote ?

Monsieur DORNE : - Madame le Maire, de toutes façons même si on ne prenait pas part au vote, vos décisions sont prises, on voterez pour ou contre ça ne changera absolument rien.

Madame le Maire : - oui, exactement, mais je fais voter quand même les élus.
Voté à la majorité (19 pour – 7 élus ne prennent pas part au vote)

DELIBERATION N°1 : DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 :

Comme je l'ai dit, les chiffres 2024 sont estimatifs à ce jour. Concernant les principaux raciaux, les dépenses réelles de fonctionnement sur population, estimées à 628 euros par habitant, reste inférieure à la moyenne de la strate.

La commune d'Evin-Malmaison possède une richesse fiscale faible de l'ordre de 365 euros par habitant ; bien qu'une augmentation de 102 euros alors que la moyenne nationale pour la strate est de 529 euros, moyenne en hausse passant de 490 euros à 529 euros par habitant.

Les taux d'imposition à Evin-Malmaison, n'ont pas augmenté depuis 2014, de plus, la commune d'Evin-Malmaison ne bénéficie d'aucune compensation dans le cadre de l'exonération du PIG Métaleurop. La commune garde comme objectif de rechercher le maximum de financement, mais malheureusement ce montant reste inférieur de celui de la strate.

La Dotation globale de fonctionnement par habitant à hauteur de 227 euros reste supérieure au montant des communes de la strate.

La dépense d'équipement brut est en baisse passant de 328 euros à 62 euros. En effet, l'an dernier, la rénovation du Foyer Jean Dugardin avait impacté positivement ce ratio, qui malheureusement reste fortement inférieur à la moyenne des communes de la strate. Ainsi le pourcentage des dépenses d'équipement sur les recettes réelles est également en baisse passant de 37,3 % à 7,5 %.

De nouveau, le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement, à hauteur de plus de 60 %, reste supérieur à la strate.

Le rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes reste bien inférieur à 100. Il est en légère baisse et reste inférieur à la moyenne de la strate.

L'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement s'établit à 39 % contre 61,6 % au niveau de la strate. De même, l'encours de la dette par habitant est de 324 € nettement inférieur à la moyenne de la strate qui est de 726 €. Le recours à l'emprunt est envisageable pour financer l'investissement.

En 2024, la commune d'Evin-Malmaison a eu à déplorer une légère baisse des recettes car le montant reste conforme à la courbe de tendance. En 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à hauteur de 3 790 177 euros contre 4 014 749 euros en 2023, contre 3 752 549 euros en 2022.

En 2024, la baisse est à relativiser, de l'ordre de 5,59 % par rapport à l'an passé ; toutefois le montant des recettes est pratiquement similaire à celui de 2022.

Les principales recettes de la collectivité restent les dotations ainsi que les impôts et taxes ; ces chapitres réunis contribuent à hauteur de 91 % du total des recettes de fonctionnement.

Le chapitre 13 portant sur les atténuations de charges est en hausse ; celle-ci est principalement due aux remboursements sur charges Sécurité sociale pour un montant de 55 213,14 € en lien avec quelques arrêts maladie.

Le chapitre 70 « Produits des services et des domaines » est en forte baisse car certaines régies n'ont pu être régularisées ; le trésorier et le service comptabilité travaillent de concert sur le sujet.

De plus est à noter que la société Ambre n'a versé qu'un acompte pour l'année 2024 ; le solde sera encaissé sur l'exercice 2025 ; sachant que malheureusement cette redevance est en baisse.

Il est à noter que suite au passage à la M57, les impôts et taxes perçues sont en hausse en additionnant les chapitres 73 et 731, soit un montant de 2 159 313 €, soit une augmentation de l'ordre de 21% principalement liée à la revalorisation des bases et à l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune avec la construction des lotissements. Toutefois la commune tient à souligner qu'elle ne bénéficie pas de la compensation pour l'exonération sur la taxe foncière dans le cadre du PIG Métaleurop ce qui représente un manque à gagner considérable depuis 2019, estimé à environ 1,4 million d'euros.

Concernant le chapitre 74 lié aux dotations et subventions, il est à noter une légère baisse avec un montant similaire à 2023, soit pour 2024, 1 278 765 €. Il s'agit de l'encaissement des subventions sollicitées notamment dans le cadre de la politique de la ville ainsi que les financements CAF et les remboursements PEC. A titre informatif, il y a eu moins de demande de subvention dans le cadre de la politique de la ville. Puis est à noter une légère baisse des dotations de la CAF avec le système des bonus territoires dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Concernant le chapitre 77 « Produits exceptionnels », est également en baisse. Cette année, il s'agit uniquement des mandats annulés à hauteur de 9 983 € et les remboursements des indemnités journalières ne sont plus imputés sur ce chapitre 77.

Sachant que dans le cadre de la M57, les remboursements des Indemnités Journalières et les indemnités d'assurances sont encaissés à l'article 75888, pour un montant de 89 521,84 € ; d'où la hausse constatée au chapitre 75.

Concernant la dotation globale de fonctionnement cela représente la plus grande part du chapitre 74 soit 1 036 916 € sur 1 278 765 € soit 81 %. Il est à noter l'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), de l'ordre de 7% alors que les autres composantes se maintiennent voire baissent légèrement notamment la Dotation Nationale de Péréquation. Ainsi il faut être vigilant au maintien des dotations susmentionnées.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement 2024, passent de 3 038 k€ à 2 867 k€ ; donc il s'agit d'un montant qui serait en légère baisse.

Les charges de personnel restent au 1er rang des dépenses en concentrant 62 %, bien qu'en légère baisse. Ensuite au 2ème rang, se retrouvent les charges à caractère général à hauteur de 30 % qui sont en baisse. Il s'agit des 2 chapitres les plus importants représentant 92 % des dépenses de fonctionnement.

Il revient à examiner le détail de ces chapitres pour dégager les principaux objectifs de la politique budgétaire.

Il ressort des chiffres susmentionnés que la commune a réalisé des économies à hauteur de 171 064 €, soit 5,6 %.

La baisse en charges de personnel est plus faible que l'an dernier car même si est maintenu le principe de non-remplacement, il est à noter que l'absentéisme est moins important et sont maintenus les 3 agents en arrêt depuis plus d'un an. Ainsi est mis en application les engagements pris suite au contrôle de la CRC, ce qui a permis d'absorber les revalorisations de carrière.

Comme de nombreuses collectivités et conformément aux engagements pris dans le cadre du renouvellement municipal, une attention particulière est portée sur les charges à caractère général ; ainsi le montant reste proche de la cible fixée à hauteur de 900 000 € ; vu la conjoncture économique auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales, la vigilance reste de rigueur.

Les autres charges de gestion courante sont stables.

Concernant les charges financières, les intérêts réglés s'élèvent à la somme de 52 856 € contre 58 493 € en 2023 ; ainsi dans le cadre des opérations de clôture budgétaire, les intérêts courus non échus de l'année 2024 seront à rajouter de l'ordre de 28 527,28 €. Il est à noter que les intérêts de préfinancement du dernier emprunt souscrit sont tous réglés et il n'y aura pas d'impact sur les dépenses à l'article 6618 en 2025.

Enfin, les charges exceptionnelles sont en nette baisse et portent uniquement sur les titres annulés à hauteur de 4 500 € ; sachant que l'an dernier, la commune avait dû procéder au remboursement du filet sécurisé à hauteur de 38 281 € et de la subvention COVID à hauteur de 5 282 €. Puis la commune avait dû également rembourser certains agents et élus dans le cadre de la retenue à la source pour les années antérieures 2019 et 2020 soit un montant global de 3 150 €.

Comme la Municipalité s'y était engagée, la commune continue à poursuivre les efforts de gestion. Ainsi la démarche perdure afin d'étudier toutes pistes d'économie. Par conséquent, la cible de 900 000 € est respectée et le montant est similaire à celui de 2022.

Bien que représentant une part très importante des dépenses de fonctionnement, le montant de la masse salariale est en légère baisse. Conformément aux engagements pris par la Municipalité, il est impératif de mener une politique de gestion de la masse salariale. Il est à noter le recrutement depuis mars d'un responsable des services techniques et d'une augmentation du temps de travail pour l'agent contractuel en poste en comptabilité.

L'excédent de fonctionnement de l'ordre de 900 000 € sera affecté en grande partie en investissement dans le cadre du budget 2025.

La section d'investissement clôture en positif d'un montant estimé à 363 281 euros. Mais il est à noter que les Restes à réaliser s'élèvent à 854 239,13 euros comprennent le 2^{ème} versement pour la MOU Jaurès et Lamendin.

Les recettes d'investissement en 2024 sont en baisse par rapport à l'an dernier et s'élèveraient à 863 866 euros. Il est à noter que la commune n'a pas perçu le FCTVA pour 2024 ; la situation est désormais régularisée et le versement aura lieu sur 2025.

Concernant les dépenses d'investissement 2024, donc il y a eu :

- Rénovation des rues Jaurès et Lamendin pour un montant de 793 697,50 €.
- Rénovation et amélioration de l'éclairage public 113 000,10 euros
- Réaménagement de cour DOLTO, 60 403,44 euros
- Changement des portes de l'école Meresse 10 293,48 euros

En fonction des subventions obtenues et des mises en concurrence, les projets suivants pourront être mis en œuvre.

- Rénovation des rues Jean Jaurès et Lamendin, pour un montant de 793 697,50 euros
- Rénovation et travaux de réaménagement de la mairie suite à l'incendie pour un montant estimé à hauteur de 161 006,01 euros HT, soit 193 207,20 euros ; sachant que

l'indemnisation qui devrait être perçue par l'assurance s'élèverait à 141 761,49 et une demande de DETR pour les réaménagements a été sollicitée à hauteur de 18 470 euros.

- Concernant la rénovation et amélioration de l'éclairage public : On passe à la phase 3 comprenant les rues suivantes la Verte Plaine, Résidence Martel anciennement dénommé Cité des Victoires, les rues Bizet, Debussy, Gounod et Massenet ainsi que les rues Florent Evrard, Mirabeau et Gambetta : pour un montant estimé à 87 570,03 euros HT, soit 105 084,04 euros TTC.
- Rachat partiel de la Fosse 8 dans le cadre de l'aménagement immobilier d'un montant estimé à 500 000 euros.
- Achat de l'ex-chapelle polonaise pour un montant de 88 000 euros hors frais.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Blum pour un montant estimé à 42 600 euros HT, soit 51 120 € TTC ; sachant que dans le cadre du PTE, la CAHC accorde une subvention.
- Travaux de rénovation de toiture de la Salle Dutilleul pour un montant de travaux estimé à 37 434 euros HT, soit 44 920,80 euros TTC, sachant que la DETR a été allouée à hauteur de 4 279,75 euros.
- Etudes de faisabilité et travaux de mise en sécurité pour l'épicerie sociale et solidaire mixte estimés à 23 200 euros HT, soit 27 840 euros TTC ; sachant qu'une demande de subvention à hauteur de 50 % a été sollicitée dans le cadre de la DETR.
- Travaux acoustiques à la Maison pour tous pour un montant de travaux estimé à 10 375,70 € HT, soit 12 450 € TTC ; sachant que la DETR a été allouée à hauteur de 2 593,93 €.
- Enfin, une enveloppe sera allouée aux investissements dit de fonctionnement pour l'acquisition de matériel informatique, de panneaux signalétiques, de défibrillateurs, de livres et la réalisation des travaux d'entretien et de réparation.
- En 2024, le capital restant dû était de 1 739 209,05 euros et en 2025, il sera de 1 480 798,38 €.
- En 2025, budgétairement parlant, 285 430,17 euros en remboursement de capital soit imputés en investissement
- Et 55 167,89 € en remboursement des intérêts en fonctionnement
- Au niveau de l'épargne, en 2024, l'épargne brute est de 859 k euros soit 23 %
- Et l'épargne nette est de 659 k euros soit 17%

Concernant les orientations budgétaires

- MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : démarche achat à poursuivre et notamment de mise en concurrence par demande devis et procédures. Même si en raison de la crise économique, les dépenses à caractère général seront à la hausse.
- RECHERCHE DE FINANCEMENTS : répondre aux Appels à Projets ; anticiper la préparation des projets.
- GESTION OPTIMISEE DE LA MASSE SALARIALE : pas remplacement systématique recours aux emplois aidés pour les postes qui peuvent l'être.

Voilà concernant le rapport d'Orientation Budgétaire, y-a-t-il des demandes d'interventions ?

Monsieur CAUX : - Oui, Madame le Maire, merci, je vais reprendre quelques points page par page sur ce document que vous nous avez transmis sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

D'abord, sur la page 7, vous concluez sur l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement, vous concluez juste en disant, c'est un constat, il n'y a pas de question dessus, « le recours à l'emprunt est envisageable pour financer l'investissement ». C'est juste pour qu'on l'ai en tête, j'y reviendrai après.

Vous dites le recours à l'emprunt, il n'y a pas de soucis. Ensuite au fur et à mesure de la lecture du Débat d'Orientation Budgétaire on passe sur la partie du personnel municipal.

Madame le Maire : - Quelle page s'il vous plaît ?

Monsieur CAUX : - La page 9/32, sur le chapitre 13, atténuation de charges, on est bien d'accord que c'est une partie des remboursements sur des agents en arrêt, sur des choses comme ça, sur les assurances que la mairie paye par rapport au personnel ?

Cette ligne-là, le 0/13 à quand même connu une augmentation de 1096 % sur une année, c'est encore une fois ce n'est pas une question, c'est juste un constat, 1096 % sur le remboursement du personnel en arrêt maladie sur une année.

A la page suivante, la page 10, c'est juste une question sur le chapitre 70, vous expliquez que vous ne pouvez pas nous donner de chiffres sur les produits et services, les régies, c'est donc, les locations, on a la location de chaises et tables, les salles des fêtes avec le foyer, qui est en forte baisse, juste parce que certaines régies n'ont pas pu être régularisées et que le service comptabilité et le trésorier travaillent de concert, c'est juste encore une fois un constat. On va y revenir après.

Là on passe directement à la page 16, on passe directement sur le personnel, au paragraphe 2, vous expliquez, « il est à noter que l'absentéisme est moins important et sont maintenus les 3 agents en arrêt depuis plus d'un an », c'est le paradoxe avec ce qu'on l'on vient d'expliquer sur le chapitre 13 avec 1096 % d'augmentation de remboursement sur le personnel en arrêt maladie et vous concluez cette petite phrase « ainsi est mis en application les engagement suite au contrôle de la CRC, ce qui a permis d'absorber les revalorisations de carrière ».

Ma première question sur ce Débat d'Orientation Budgétaire va porter sur ce paragraphe-là.

- Quelle carrière ? quelle promotion ? Quelle revalorisation de carrière pour le personnel ?

Sachant que, on l'avait évoqué à plusieurs reprises, le personnel municipal titulaire en l'occurrence, mais ce n'est pas que le titulaire, ça peut être aussi, englobé avec l'autre personnel, dépendent pour les promotions internes, de l'entretien professionnel.

Or, de source sûre, les entretiens ne sont toujours pas faits. Donc, ce qui sous-entend, attendez, je n'ai pas fini ma question, qu'il n'y a aucune promotion interne qui ne peut avoir lieu de ce fait. C'était ma question.

Madame Le Maire : - je pensais que je devais répondre à tout ce que vous étiez en train de me dire. Je prends des notes pour répondre à l'ensemble de vos questions.

Monsieur CAUX : - Je pense que c'est mieux au fur et à mesure, comme ça c'est plus clair pour tout le monde.

Madame le Maire : - Je vais répondre à ce que vous m'avez demandé, mais la maladie ce n'est pas un paradoxe puisqu'on a eu un remboursement en 2023 mais c'est mis sur 2024.

C'est pour ça qu'il y a une augmentation de plus de 1096 %, au niveau de la régie, on va voir au niveau de la trésorerie, également au niveau de la régisseuse et de Maryline, donc là ils sont en train de vérifier car il y a une petite différence.

Revalorisation du personnel, oui, j'ai validé des demandes en décembre 2024 sur la revalorisation du personnel avec le passage d'échelon, c'est classique, aucun souci.

En revanche, comme vous dites, il n'y a pas eu d'entretien, vous savez que c'est faux Monsieur CAUX. Il y a des personnes qui n'ont pas été reçues, pourquoi parce que ces personnes sont soit en maladie, soit à l'extérieur au niveau syndicat, et une à deux fois par semaine et encore au niveau de la commune, donc c'est un peu compliqué de pouvoir l'intégrer au niveau de la fiche de poste. Bon peut être deux trois personnes sûres. Donc, ce que vous dites au niveau des entretiens, sachez que c'est faux. Bon, peut-être deux, trois personnes sûres.

Monsieur CAUX : - J'ai entendu votre réponse, en fait ça me permet d'enrayer sur les deux pages suivantes. Pour les entretiens deux, trois personnes et c'est parfait, merci beaucoup pour ces précisions.

Page 18, « il est impératif de mener une politique de gestion de la masse salariale, on a bien compris que le gros problème c'est le personnel, il est à noter le recrutement depuis mars, d'un responsable des services techniques et d'une augmentation du temps de travail pour l'agent contractuel en poste en comptabilité.

Je me pose la question, donc, question suivante dans une ville de près de 5 000 habitants, est-ce normal que pour une commune comme Evin, n'ai pas un comptable à temps plein ? Qui me renvoie à la page précédente, quand on me dit qu'on ne peut pas prendre en compte l'article 70, parce que les régies ne sont pas faites en temps et en heure, je n'incrimine pas l'agent mais un mi-temps de suffit pas. Je pense qu'une ville de 5 000 habitants, ou près de 5 000 habitants se doit se doter d'un comptable à temps complet.

Et là, ça fait quand même quelques années que cela fait défaut et on voit bien où ça nous à amener ces problèmes, facturation, y'a d'autres problèmes, je ne vais pas vous faire le débat ici.

Je suis désolé, je ne vais pas reprendre le mot « paradoxe » mais quand vous nous dites qu'il y a une bonne politique de gestion, comment ça se fait que sur une ville comme Evin-Malmaison, on est un agent contractuel sur une augmentation de temps, à la rigueur on passe en temps complet c'est un minimum pour gérer déjà la facturation sur la commune.

Madame le Maire : - Alors, je vais vous répondre, on a recherché un comptable, on a reçu des comptables, on a fait passer des entretiens.

Une personne a été choisie au niveau de la municipalité, mais elle travaillait dans une autre municipalité et elle a été augmentée, donc, elle a refusé le poste.

En tout cas, sachez que pour les contacts, pour les recherches de comptable, c'est compliqué, de trouver des personnes qui viennent pour un poste de comptable.

Donc, sachez qu'il y avait une personne qui avait été choisie.

Tous les élus présents avaient eu l'information, elle devait arriver fin septembre, mais cette personne et tant mieux pour elle, a été augmentée et revalorisée par sa propre commune, donc, nous avons proposé à la personne qui était en mairie actuellement de la revaloriser au niveau du temps de travail.

Monsieur CAUX : - il aurait fallu s'aligner sur ce qu'on lui avait proposé, s'il y avait une politique de gestion du personnel.

Madame le Maire : - On l'a fait Monsieur CAUX. On lui a proposé Monsieur CAUX. Cette personne me dit qu'elle n'était pas en capacité de faire le même travail. Elle est venue également à l'entretien, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Vous terminez sur cette page 18, en notant les départs à la retraite depuis 2022 : - 2 départs à la retraite, 2024 : - 4 départs à la retraite, 2025 : - 2* à confirmer.

A la page 19, donc à la page suivante, on voit l'évolution des effectifs donc, vous maintenez toujours ce discours d'une bonne gestion de la masse salariale. 2021, 103 employés sur Evins-Malmaison, titulaires, non titulaire, contractuels, sans contrat, centres aérés. 2024, 59 employés, moins les quatre qui vont partir en retraite, ce qui donne 55. Ça veut dire qu'en trois ans, vous avez baissé. De 103 on passe à 59, on ne va pas ergoter pour quatre qui partent à la retraite ou qui vont rester, ça fait quasiment la moitié du personnel, c'est marqué, page 19, Madame le Maire.

Madame le Maire : - oui, je l'ai lu, je l'ai préparé le ROB.

Monsieur CAUX : - Il y a les chiffres.

Madame le Maire : - Je les vois les chiffres.

Monsieur CAUX : - Moi, je les analyse, vous êtes d'accord, 103 en 2021 et 2024.

A la page d'avant, il est noté qu'il y aura quatre départs à la retraite 59 moins 4 est égal à 55.

- Passez la parole à Madame MARIINI ? ça ira beaucoup plus vite.

Madame le Maire : - Un moment donné, vous lui en voulez, vous allez la laisser tranquille, Madame MARIINI, ça commence à bien faire. D'accord, Monsieur CAUX. Arrêté de l'agresser, à chaque conseil vous parlez de Madame MARIINI, en fait elle est en train de me dire des choses que j'écoute également Monsieur CAUX.

Monsieur DORNE : - Madame MARIINI n'est pas une élue dans la commune d'Evins-Malmaison.

Madame le Maire : - Oui, Monsieur DORNE, bien justement, elle n'est peut-être pas élue mais elle est là pour donner des conseils, comme dans d'autres communes également, je pense Monsieur CAUX, vous êtes DGS à Cantin et je pense que vous êtes à côté de votre Maire également, comme au niveau de l'agglomération et voilà.

Monsieur CAUX : - Oui, je suis à côté de ma Maire à Cantin, je siège à côté d'elle au Conseil à la même place et je ne parle pas.

Madame le Maire : - Et bien, j'irai voir un jour.

Monsieur CAUX : - Vous verrez comment cela se passe avec l'opposition, vous verrez comment ils sont traités, comment on les écoute.

Madame le Maire : - Vous êtes un Caliméro.

Monsieur CAUX : - J'suis pas un Caliméro en attendant, répondez à la question.

Madame FERNANDEZ : - C'est le sujet.

Madame le Maire : - Oui, ce n'est pas hors sujet, ce n'est pas moi qui ai lancé le débat

Madame FERNANDEZ : - Je n'ai pas dit c'est hors sujet, j'ai dit c'est le sujet.

Monsieur CAUX : - J'ai eu peur que vous perdiez le fil avec ce que l'on vous dit d'un coup.

Madame le Maire : - Pas du tout, je n'ai pas perdu le fil, en tout cas sachez que nous avons eu un contrôle CRC on s'est tenu, on nous a demandé de faire attention au niveau salarial et il n'y a pas de soucis, là on s'est rendu compte, que oui, il y avait moins de personnes mais qu'en fait on n'avait pas besoin d'autant de personnel au niveau communal au niveau de la strate.

Monsieur CAUX : - Si je peux me permettre c'est quand même votre personnel du précédent mandat aussi.

Madame le Maire : - N'oubliez pas qu'on est passé quand même en dématérialisation, que ce soit les pièces d'identité, donc tout se fait directement en dématérialisation.

Monsieur CAUX : - J'suis d'accord sur la dématérialisation qu'elle soit informatique, je ne sais pas si on est en dématérialisation totale ici, mais par exemple les centres aérés, « les enfants ne sont pas dématérialisés », on est d'accord. On ne parle pas d'enfant, on met le personnel adéquate.

- 2021, 13 personnels pour les accueillir pour proposer des activités,
- 2024, 4, alors là on est plus à 50 %, donc, là, la dématérialisation n'a rien à voir.

Madame le Maire : - La fréquentation a beaucoup augmenté par rapport au COVID et même pour un enfant, on met un employé supplémentaire et un ou deux enfants.

Mais il y a des parents et ça je le dis qui ne respectent pas forcément les dates non plus, donc on est obligé cette fois-là d'accepter quand même les enfants, on prend les personnes sur place et après on prend des personnes autres que le centre Gino Sanna.

Monsieur CAUX : - C'est votre réponse, mais moi, j'analyse les chiffres.

On continue, on est toujours sur le personnel, page 21, on revient sur la situation en matière de NBI sur la nouvelle bonification indiciaire, c'est ce qui est attribuée à certains agents en fonction des critères de responsabilités, en fonction des critères d'accueil, il y a plusieurs critères.

Vous dénombrer les agents : - agents : accueil public, il y a deux agents qui en bénéficie, direction des établissements 15 points, 30 points, 25 points, pas de problème. Encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins cinq agents. Vocation technique, c'est sur le service technique, ça peut être sur le service des écoles parce qu'on n'a pas que des ATSEM, c'est des agents qui ont le grade d'adjoint technique territorial, on est d'accord, y'a 4 agents qui en bénéficie donc au moins 5 agents, $5 \times 4 = 20$, chez moi.

Il y a beaucoup de chefs de service pour le peu de personnel qui reste à la fin de l'année.

Madame le Maire : - Au niveau des services administratifs, c'est 1 agent.

Monsieur CAUX : - Non, c'est proximité à vocation technique, page 21.

Madame le Maire : - En tout cas au niveau de la NBI, sachez que je vais tout revoir, parce que je me suis rendu-compte, qu'il y a des personnes qui n'avaient pas la NBI, je l'ai constaté. Et c'est vrai que c'est un problème de ne pas les revaloriser.

Monsieur CAUX : - Donc, page suivante on retrouve le tableau, maitre d'apprentissage au sein de la loi, on a un maitre d'apprentissage ici ?

Madame le Maire : - On en n'avait un, oui.

Monsieur CAUX : - Vous mettez des tableaux à jour, pourquoi le laisser.

Madame le Maire : - C'est ce que j'ai à l'heure actuelle Monsieur, la RH me l'a transmis, en fait on avait un apprenti au niveau des services techniques, on avait un maitre d'apprentissage. Un jeune apprenti qui nous a quitté l'année dernière, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Je reviens à ma question précédente, quand je parle de 5 agents ça aussi ça fait toujours partie de l'entretien professionnel, tout à l'heure vous m'avez dit, 3 agents, même 4, allez, on va arrondir à 4 agents qui n'ont pas eu d'entretien professionnel, ça veut dire qu'ils n'ont pas eu une validation de leur fiche de poste, de leur profil de poste par leur responsable hiérarchique.

Donc, à partir de là une fois l'entretien réalisé, c'est là que l'on revoit les objectifs, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais on peut parler, soit de la mise en place d'une augmentation au niveau du RIFSEEP au niveau des primes ou alors de l'attribution de la NBI si un agent n'en bénéficie pas.

Donc, vous nous dite que sur tous les agents, y'en a que 4, ça ne correspond pas du tout au tableau.

Vous me dite, tout le monde a passé, on était je ne sais plus combien d'agents, y'en a que 4, si je les enlève, le compte n'y est pas.

Madame le Maire : - Je compte également les personnes en maladie, ils n'ont pas eu d'entretien, il y a déjà 3 personnes en maladie Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Donc, vous reconnaissez qu'il y a beaucoup d'agents qui sont en maladie.

Madame le Maire : - Je ne peux pas dire qu'il y en a beaucoup, j'en ai que 3.

Monsieur CAUX : - Sur la commune, vous n'avez seulement que 3 agents en arrêt maladie ?

Madame le Maire : - En longue maladie, oui.

Monsieur CAUX : - En arrêt maladie, Madame le Maire. En arrêt maladie sur toute la commune.

Madame le Maire : - Il n'y en a pas autant que vous pensez.

Monsieur CAUX : - Je n'ai pas dit de chiffres. 1 096 % d'augmentation.

Madame le Maire : - Non, mais je vous le dis, 1096 %, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est un remboursement de 2023 qu'on a eu sur 2024.

Monsieur CAUX : - D'accord.

Madame le Maire : - Vous pouvez aller voir les chiffres, il n'y a aucun souci. On peut vous les transmettre les chiffres du remboursement qu'on a eu en fait. Même au niveau du CA.

Monsieur CAUX : - On va terminer quand même avec le personnel car c'est quand même un point important, on tape sur le personnel, vous tapez beaucoup dessus.

Madame le Maire : - Non, je ne tape pas sur le personnel, c'est vos propos, Monsieur CAUX, attention.

Monsieur CAUX : - Je le confirme, y'a personne ici, qui défend le personnel.

Madame BENGRIBA : - Je ne suis pas d'accord, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Vous faites quoi pour le personnel au CCAS, vous revalorisez le personnel du CCAS ?

Madame BENGRIBA : - Vous n'écoutez qu'une personne, vous ne voyez pas ce qui est fait dans les coulisses, d'accord. Moi, c'est ce que je vous dis Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Dite le.

Madame BENGRIBA : - Non, je n'ai pas le temps de m'étaler la- dessus. Vous n'avez pas à nommer une personne, que vous ne connaissez même pas ce qui se passe.

Monsieur CAUX : - Au moins cette personne a le mérite de dire ce qu'elle fait, les autres ne le disent pas, j'suis désolé, si on ne le dit pas c'est qu'on ne le fait pas.

Madame BENGRIBA : -Si vous voulez, moi, je vais vous faire un beau chapitre là-dessus.

Monsieur CAUX : - Quand vous voulez. J'ai adressé un mail pour les personnes, Madame BENGRIBA, je vous ai interpellé par Mail sur le propos d'un administré qui était en souffrance.

Madame BENGRIBA : - Je l'ai fait, Monsieur CAUX, je l'ai fait, d'accord.

Monsieur CAUX : - Mais laisser moi terminer.

Madame le Maire : - on parle d'un administré, il n'est pas agent de la commune. C'est hors sujet, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Madame le Maire : - Ah, quand même.

Madame BENGRIBA : - Ne portez pas de jugement Monsieur CAUX, comme ça. Moi, je sais ce que je fais, d'accord.

Monsieur CAUX : - Pourquoi, vous n'avez pas répondu à mon mail ?

Madame BENGRIBA : - Comment ? On vous a répondu.

Monsieur CAUX : - Pourquoi, vous ne m'avez pas répondu ? On le prend en charge.

Madame BENGRIBA : - Il a été accompagné, il a été orienté, il a été contacté par d'autres structures extérieures, on a fait notre travail Monsieur CAUX. Je ne vais pas vous faire un journal, d'accord.

Monsieur CAUX : - Il fallait le dire.

Madame BENGRIBA : - Il y a des administrés ici, qui savent comment je travaille. Ok. Bon.

Monsieur CAUX : - Ben, ils doivent avoir peur de vous.

Madame BENGRIBA : - Comment ? non, je ne suis pas comme ça.

Monsieur CAUX : - Ben, moi, j'ai un petit peu peur. On continue. Vous allez moins rire dans 2 secondes, on va parler d'investissement.

Page 23, alors vous revenez sur C'est un Débat d'Orientation Budgétaire, ça ne vous intéresse pas, je vous rappelle quand même, que ce débat-là, c'est le dernier du mandat et ce

document là, vous auriez dû le lire mais profondément parce que c'est l'héritage qui va être laissé pour les prochaines équipes municipales.

Madame le Maire : - On est prêt, on est prêt pour 2026, Monsieur CAUX.

Monsieur DORNE : - Et nous aussi, Madame le Maire.

Monsieur CAUX : - Mais, Madame le Maire, la question n'est pas là, l'héritage qu'on va laisser, ça ne sert à rien

Madame le Maire : - Ce n'est pas un héritage Monsieur CAUX

Monsieur CAUX : - On y vient, on y vient.

Madame le Maire : - Moi, j'ai eu deux héritages Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - 1 200 000 euros d'impayés c'est toujours

Madame le Maire : - Allez-y, allez-y continuez.

Monsieur CAUX : - On est au Kremlin. Allez page 23, section d'investissement, la section d'investissement clôture en positif pour un emprunt estimé à 363 000 euros.

Madame le Maire : - Oui.

Monsieur CAUX : - Vous êtes en excédent ? Vous êtes d'accord, de 363 000 euros. Mais il est à noter que les restes à réaliser s'élèvent à 854 000 euros. 854 000 qui reste à payer avec 360 000 d'excédent on est à moins 490 000.

Si on prend de l'excédent capitalisé, on prend les restes à réaliser capitalisés aussi, c'est-à-dire qu'on n'est pas en excédent de 300 000 et des poussières.

Madame le Maire : - On ne vous le cache pas, on joue la transparence, on vous le dit.

Monsieur CAUX : - Dans les chiffres, y'a un point entre les deux phrases, c'est gênant.

Madame le Maire : - Je le note, on l'expliquera au moment du budget.

Monsieur CAUX : - Vous expliquez ensuite à partir de la page 24 que les dépenses d'investissement, donc la rénovation des rues Jaurès et Lamendin, elles sont terminées depuis longtemps, on ne va pas rentrer dans le débat, mais c'est juste pour vous situer le contexte. Elles ont été lancées juste avant les élections de 2020.

Madame le Maire : - Oui, après il y a eu le COVID. Oui, mais je vous le dis, les travaux ont été fait après le COVID, Monsieur CAUX. Les travaux devaient commencer en 2019.

Monsieur CAUX : - Oui, exactement.

Madame le Maire : - Après ce n'est pas forcément la commune qui a retardée.

Monsieur CAUX : - Ils ont été lancés en 2020, Madame le Maire.

Madame le Maire : - Oui, exactement. Après le COVID, oui, on a réceptionné en 2023.

Monsieur CAUX : - Oui, après le versement à la CAHC, donc en 2024, on va y arriver tranquillement, sur les dépenses d'investissement pures, je ne parle même pas du remboursement des rénovations rues Jaurès et Lamendin. Ça c'est un remboursement de l'emprunt à la CAHC. On est d'accord.

Madame le Maire : - Exactement.

Monsieur CAUX : - En investissement pure en 2024, 183 000 euros de travaux, en 2025, dernière année de mandat, en travaux pures, on est à plus de 930 000 euros.

Alors là, la dernière année on se découvre, on fait des travaux de tous les côtés.

Le pire, ce n'est même pas des travaux, c'est des projets de faisabilité, c'est des choses qui vont encore une fois, impacter les budgets des prochaines mandatures et c'est là où c'est gravissime.

Quel que soit l'équipe, c'est vous, c'est noté noir sur blanc, mais quel que soit l'autre équipe, elle n'est pas foncièrement obligée de suivre votre politique, à la rigueur je dirai même le contraire.

Si c'est une équipe qui arrive en 2026 face à vous et qui gagne, ça veut dire que les gens ne souhaitent pas les projets que vous avez menés. Ce sont des projets qui n'étaient même pas dans votre programme, donc, c'est des projets qui sont venus.

Madame le Maire : - On a tout réalisé, en fait. Je vous le dis, reprenez notre programme.

Monsieur CAUX : - Je pense que c'est vous qui allez le faire, vous allez faire le bilan.
On ne va pas mélanger les choses.

Madame le Maire : - Oui, on va faire le bilan.

Monsieur CAUX : - Peu importe on est toujours dans les chiffres, en 2025, en investissement, rénovation des rues Jaurès et Lamendin, pour un montant de 780 000 euros, c'est le dernier remboursement au niveau de cette rue, depuis 2023 ou je sais que cela aurait dû être remboursé un peu avant, bon y'a eu le COVID, y'a eu l'Ukraine.

Rénovation et réaménagement de la Mairie suite à l'incendie 161 000 euros, soit 193 000 euros TTC, sachant que l'assurance prend en charge 141 000 euros et que vous faites une demande de DETR de 18 470 euros, je fais une parenthèse pour avoir une explication, la DETR c'est une subvention d'Etat qui se base sur les dépenses hors taxe, on ne parle hors-taxe en terme de subvention, jamais en TTC, donc on se base sur une dépense de 161 000 euros, vous avez 141 000 euros de remboursement d'assurance et vous demandez 18 000 euros, hors les

subventions sont obtenues sous conditions d'éligibilité et sous condition que la commune finance à hauteur minimum de 20 %.

On est loin des 20 %.

Monsieur HAGE : - En fait, il y a la partie vraiment, incendie qui est prise en charge par l'assurance à hauteur de 141 000 euros et il y a des devis qui sont à côté et qui font l'objet de demande de DETR qui s'élève autour de 75 000 euros, 80 000 euros pour le réaménagement de la partie Mairie.

Monsieur CAUX : - 141 000 + 75 000 euros, on est loin de ce qui est noté là ?

Madame le Maire : - Oui, mais les 161 000 c'est ce que l'expert nous a demandé pour l'estimation pour les travaux.

Monsieur CAUX : - Oui, j'entends.

Madame le Maire : - En fait, il y a les travaux, comme Monsieur HAGE a dit, mais il y a les travaux incendie et après on veut réaménager la Mairie.

Monsieur CAUX : - En plus ?

Madame le Maire : - Oui, exactement.

Monsieur CAUX : - Ce n'est pas noté.

Madame le Maire : - Si c'est noté.

Monsieur CAUX : - 141 000 + 75 000

Madame le Maire : - Y a une demande de la DETR d'un montant de 18 470 euros Monsieur CAUX.

Monsieur HAGE : - 18 000 euros c'est juste la partie de la DETR.

Madame le Maire : - Elle est dans la décision normalement, 73 870 euros, et bien voilà, 73 870 euros hors taxe.

Monsieur CAUX : - D'accord. Toujours dans l'investissement 2025, le rachat partiel de la fosse 8 dans le cadre de l'aménagement d'un montant estimé à 500 000 euros, on rappelle que sur le document que vous nous aviez donné à l'époque on est à 2 300 000 euros pour cette partie donc c'est-à-dire qu'il va rester 1 800 000 euros à rembourser au niveau de l'EPF.

Madame le Maire : - Vous allez avoir les informations en commission budget, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Madame le Maire, vous voulez qu'on débattenne d'un Débat d'Orientation Budgétaire, vous ne donnez pas les chiffres.

Madame le Maire : - Si, je veux dire les 500 000 c'est ce qu'on doit, oui.

Monsieur CAUX : - C'est bien 2 300 000

Madame le Maire : - Non, c'est beaucoup moins.

Monsieur DORNE : - On a eu lors du Conseil Municipal en juin et ce n'était pas ce montant qui était donné par rapport à ce que vous dite.

Madame le Maire : - Là, je suis d'accord, mais ça a été réétudié et autre avec la société.

Monsieur DORNE : - Donc, on n'a pas cette information.

Madame le Maire : - On n'a pas délibéré pour l'instant.

Monsieur CAUX : - Je ne reviendrai pas sur l'étude de faisabilité de l'épicerie solidaire, sur l'installation des panneaux photovoltaïques, oui, effectivement c'était au programme, on est en 2025. C'est dommage d'attendre la dernière année de mandat.

Madame le Maire : - Vaut mieux tard que jamais.

Madame le Maire : - Mieux vaut tard que jamais, Monsieur CAUX.
L'administration c'est long.

Monsieur CAUX : - Il faut un bilan, page 28, c'est ce qui est le plus important, on a le tableau des annuités des remboursements d'emprunts, il y a deux ans lorsque vous avez contracté l'emprunt, on a appris que vous avez fait juste par décision, au niveau des décisions, pardon, 620 000 euros pas de soucis, le graphisme est beau et en juillet 2058 on aura zéro euro à rembourser et tout le monde peut le faire, ce graphique-là.
Je rappelle sur les premières pages, vous dites que le recours à l'emprunt est possible, c'est un peu d'humour.

Madame le Maire : - On ne fait pas d'humour quand on est au Conseil Municipal.
C'est 2035 Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - J'suis désolé, alors là, si on fait par d'humour, on va parler sérieusement, alors Madame le Maire.

Sur les emprunts, année 2026, 2027 deux premières années de mandature 665 000 euros de capital et d'intérêt à rembourser, plus de 500 000 euros sur les deux premières années du prochain mandat.

Comment voulez-vous qu'une équipe municipale puisse construire un programme sans connaître réellement les chiffres, là ici, c'est qu'un tableau, ça c'est une évidence, vous nous dites que vous pouvez avoir recours à l'emprunt ? mais c'est suicidaire. C'est-à-dire que là comment voulez-vous investir, les deux premières années il y a 600 000 euros à rembourser

de capital et ensuite il n'y a pas que ça, il y aura le Django, il y aura la chapelle, vous n'arrêtez pas, j'aurai dû commencer par une conclusion pour une gestion saine et rigoureuse. Comment vous voulez prétendre emprunter avec des remboursements d'annuité comme ça ? Ce n'est pas moi qui les invente.

Madame le Maire : - En fait, vous parlez de 600 000 ce n'est pas 600 000 par ans, c'est 300 000 euros.

Monsieur CAUX : - J'ai dit sur les deux premières années de mandat. J'ai dit ça va être un problème, 338 000 en 2026.

Madame le Maire : - Ce n'est pas un budget sur deux ans, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - 338 000 en 2026 et 326 000, vous imaginez les sommes que ça représente en remboursement, je ne sais pas, vous imaginez ? Ça fait une toiture.

Madame le Maire : - Cette année, on a donné exactement 316 099,18 Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Mais enfin, vous terminez en déficit en investissement de 90 000 donc on ne va pas non plus, n'y a pas de quoi fouetter un chat, si, et c'est vous qui l'écrivez. Vous avez dit que vous allez enlever le point et que vous alliez mettre une virgule.

Madame le Maire : - Point-virgule, j'allais mettre.

Monsieur CAUX : - Y a quand même un point. On veut être sérieux, on va être sérieux. Donc, je suis désolé, 2026, 2027, parce que tous les projets que vous nous présentez là, Le Django, la chapelle, la Fosse 8, le Béguinage, je ne vais pas en parler, parce qu'il n'apparaît plus, il va bien falloir à un moment donné les financer.

Lancer des opérations, je ne parle pas que pour moi, je parle pour tout le monde, on est sur la dernière année.

Comment on peut prétendre engager tous ces travaux sans avoir la certitude de pouvoir les financer. Je ne sais pas, pour moi la logique, je ne suis pas contre, on a mis le béguinage, je trouve que c'est une nécessité absolue, y'a pas de problème, mais l'épicerie solidaire.

Madame le Maire : - Mixte

Monsieur CAUX : - Madame BENGRIBA, me prouve par A+B, pas à moi, qu'il y a une réelle nécessité, on y va, on fonce, mais on fait une chose à la fois. On lance un projet, vous avez préempté en 2019 le garage, c'est une friche.

Pourquoi ne pas continuer, on attaque, on fait, on termine, on inaugure, bravo, c'est formidable, on mange des petits pains et derrière on fait autre chose, vous partez tous azimuts. Le garage, le Django, la Chapelle on chez « Orpi » ici c'est plus une Mairie. C'est une agence immobilière.

On fait une chose à la fois, je veux dire. Ça me fait peur les préemptions parce qu'il y d'autres maisons à vendre sur Evén j'ai peur. Je vous dis franchement à un moment on fait une chose à la fois.

Pour moi, c'est du bon sens.

Madame le Maire : - C'est du bon sens, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Vous ne parlez même plus du béguinage, maintenant. Vous dites on ne fait pas d'humour, quand on a demandé.

Madame le Maire : - L'expropriation est toujours en cours Monsieur CAUX. Vous savez qu'on en a déjà parlé concernant le béguinage, ça va coûter 130 000 euros à la commune et ne dites pas que vous ne savez pas Monsieur CAUX, ça a déjà été discuté en Conseil Municipal.

Monsieur CAUX : - Vous voyez Madame le Maire, l'étude de faisabilité est une nécessité. Si vous l'aviez fait avant, vous auriez su que les propriétaires ne voudraient jamais vendre.

Madame le Maire : - Non pas du tout, c'est pas du tout ça, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Moi, je vous le dis, c'est ça.

Madame le Maire : - Vous connaissez l'histoire, parce ce qu'elle date depuis 2014, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Arrêtez de remettre tout sur 2014.

Madame le Maire : - Je vous le dis, Monsieur, je vous le dis, l'histoire est connue Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Ce n'est pas l'équipe de 2014 qui a préempté, vous êtes d'accord.

Madame le Maire : - Apparemment il y avait un courrier de fait à l'époque que je n'ai pas retrouvé tout démarre de là par rapport à ces deux personnes qui voulaient vendre leur terrain.

Monsieur CAUX : - Il aurait fallu ouvrir le bon tiroir à ce moment-là, si vous aviez le bon courrier là, vous n'auriez pas préempté.

Madame Le Maire : - Attention, Monsieur CAUX attention.

Monsieur CAUX : - Ça c'est des menaces.

Madame le Maire : - Ce ne sont pas des menaces, Monsieur CAUX, les tiroirs j'ose même plus les ouvrir, j'ai peur de les ouvrir par moment.

Monsieur CAUX : - Faut partir de la Mairie, Madame le Maire, si vous avez peur d'ouvrir les tiroirs.

Madame le Maire : - Non, non pas du tout, vous voyez, au contraire. On avance.

Monsieur CAUX : - Je termine donc, mais moi, j'ai pris le temps de lire ça, car c'est de l'argent des contribuables dont on parle.

Madame le Maire : - Il ont eu l'information, Monsieur CAUX. Tous les élus ont eu l'information et puis déjà vous n'interpellez pas les élus, tel quel s'il faut ils répondront. Déjà ils ont eu l'information en réunion.

Monsieur CAUX : - on peut parler à qui on veut.

Madame le Maire : - Vous avez l'air de dire qu'ils ne sont pas informés, qu'ils découvrent aujourd'hui, c'est ce que vous êtes en train de dire.

Monsieur CAUX : - Donc, s'ils ne découvrent pas aujourd'hui, je vais les questionner sur un point précis, puisque vous les avez débriefés, si je peux me permettre. Moi, il n'y a pas de soucis, on avance. C'est sérieux tout ça.

Madame le Maire : - Oui, c'est sérieux.

Monsieur CAUX : - Mais de toutes façons, je ne fais aucune illusion, je peux vous donner les votes, donc, ça ne va rien changer au fait, j'ai expliqué par A+B, qu'il y aura une grosse problématique pour les prochaines années au niveau des remboursements, en capital, en emprunt, que ça va plomber l'investissement, noir sur blanc, ceux ne sont pas mes chiffres, ceux sont vos chiffres qui sont donnés là, on ne connaît pas.

Vous savez très bien, qu'il y a un gros problème au niveau de l'Etat au niveau du budget de l'état, dont dépend les attributions de subvention, DETR, et d'autres compensations.

Madame le Maire : - On le sait, voilà. On travaille sur le budget pour ça.

Monsieur CAUX : - Ça appelle à de la prudence, pour l'instant, moi la seule prudence que j'ai vue, que vous prenez et sur la lecture qu'on a de ce Débat d'Orientation Budgétaire c'est sur le personnel, ce n'est pas sur les investissements. On va parler dans deux minutes de l'achat d'une chapelle à 88 000 euros qui va nécessiter combien de travaux de rénovation mais c'est un autre sujet on y reviendra après, mais ça fait partie quand même des projets de 2025.

Donc, on reste avec des acquisitions immobilières sur la commune pour l'instant, ça reste comme ça. Les assurances, je suppose que ces bâtiments-là vont être assurés ?

Je suppose ?

Madame le Maire : - Ben, oui.

Monsieur CAUX : - C'est une supposition, quand vous terminez, quand vous concluez votre Débat d'Orientation Budgétaire en disant vous confirmez le caractère rigoureux, c'est pour ça que je me suis appuyé sur les chiffres, c'est bien vous qui mettez un caractère rigoureux, donc, je me suis appuyé sur vos chiffres.

Je ne sais pas, si je vous dérange, vous le dite. J'arrête, moi aussi, je prends mon temps. J'ai le temps, tranquille.

Madame le Maire : - Allez-y je vous écoute. Mais, je suis assez surprise car en fait vous avez passé la page 29 qui concerne l'épargne. C'est juste ça que j'étais en train de me dire. On arrive à épargner quand même Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Quand on dit qu'on a en excédent 300 000 euros et qu'on doit payer 790 000 mais l'année prochaine, on va épargner. Vous savez, les chiffres, les strates, on en dit ce qu'on veut. Les pourcentages et les ratios par rapport aux strates, ça ne veut rien dire du tout.

La seule chose de véridique et d'intemporelle et de factuelle dans les chiffres, ceux sont les votre, ceux sont ce que vous m'avez donné, c'est les remboursements des annuités d'emprunt.

Madame le Maire : - C'est estimatif, on vous donnera l'information, également au budget.

Monsieur CAUX : - Les emprunts ce n'est pas estimatifs ?

Madame le Maire : - Non, non.

Monsieur CAUX : - J'espère pour vous que vous avez le tableau d'amortissement. Vous voulez qu'on revienne sur la page 29, pour moi, il n'y a pas de soucis. Les pourcentages.

Madame le Maire : - Y'a les chiffres. Des estimations.

Monsieur CAUX : - Alors, 23 % d'épargne brute. C'est ça que je voulais que je vous dise. Si je vous dis ces chiffres, il faut accepter les autres chiffres que j'ai à dire.

Madame le Maire : - Je vous écoute, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - 23 %, je fais quoi avec ça.

23 % c'est du fromage allégé, je ne sais pas ce que sais.

Si vous le permettez je vais poser la question à votre groupe municipal, vu que vous avez étudié le Débat d'Orientation Budgétaire. Les 23 % ils correspondent à quoi, y'a quelqu'un qui me le dit ?

Madame le Maire : - C'est marqué, épargne brute en pourcentage, 23 % en 2024, c'est noté sur le tableau. Je vous l'ai dit tout à l'heure. 859 000 euros, je vous l'ai dit tout à l'heure.

Monsieur CAUX : - 860 000 euros

Madame le Maire : - Oui, c'est ça

Monsieur CAUX : - Oui, 860 000 euros quand on les met aux ratios, du dernier emprunt que vous devez rembourser à la CAHC l'épargne, les 23 % auront fondu comme neige au soleil,

donc, vous voyez, les chiffres ont leur fait dire sur les pourcentages, sur les ratios, ce qu'on veut.

Donc, vous voyez, l'analyse au final, c'était ça, voilà ce que je voulais faire passer sur votre bilan du Rapport d'Orientation Budgétaire, je me répète, je le réinfirmes, les chiffres sont alarmants quand vous dites à la page 3, on peut avoir recours à l'emprunt mais quand on voit sur 2026, 2027, on est déjà à 340 000 euros 338 000 euros par an à rembourser, ce n'est pas possible. Derrière vous allez réinvestir sur des immeubles, sur des choses, ce ne sera pas gérable, ce ne sera pas tenable.

A moins de refaire les économies en fonctionnement sur le personnel, on va se retrouver avec deux personnes, elles seront multitâches.

Vous aurez deux personnes, ce sera moins fatiguant pour votre DGS, elle aura que deux entretiens à faire par an.

Madame le Maire : - Je vous en prie, Monsieur CAUX, ne parlez pas de la DGS, je vous l'ai déjà dit tout à l'heure.

Monsieur CAUX : - J'ai usé ma salive pour rien, c'est malheureux, parce que franchement.

Madame le Maire : - En tout cas, mais sachez que le résultat est positif même si c'est une estimation on en parlera en C A.

Monsieur CAUX : - Vous allez m'annoncer la bonne surprise, je vais vous applaudir. On va parler de la compensation de Métaleurop qui va tomber, je pense que c'est un secret de Polichinelle.

Madame le Maire : - Monsieur CAUX pour l'instant, je n'ai pas, je ne vais pas inscrire quelque chose que je n'ai pas, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Un budget doit être sincère et véritable.

Madame le Maire : - Oui, bien, justement, je ne vais pas inscrire quelque chose que je n'ai pas. Je ne vais pas inscrire 1 400 000 de Métaleurop, alors que je ne suis pas sûre de les avoir. Je n'ai jamais inscrit depuis le temps que je suis élue Maire, plutôt depuis 2020, je n'ai jamais inscrit de ligne budgétaire, si je peux me permettre positive de je ne sais pas combien, jamais je n'ai inscrit de lignes parce que je n'avais pas l'information de l'Etat. Comme si je vais inscrire 1 400 000 de Métaleurop

Monsieur CAUX : - Est-ce que j'ai dit ça ?

Madame le Maire : - Non, mais vous êtes en train de me dire, non vous êtes en train de me parler du PIG de Métaleurop. Si on a un retour, Monsieur CAUX. Pour l'instant on n'a pas de retour de sommes engagées, on n'a rien du tout. Vous savez très bien que ça part plus loin. Vous avez insinué le PIG Métaleurop, on va le remettre dans le compte rendu, de toutes façons c'est écrit à la ligne, vous verrez, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - C'est bien malheureux franchement bravo, ça aurait dû, au minimum, que ça ne vous questionne pas que ça ne vous interroge pas, c'est votre bilan mais au moins dans le groupe, supposé avoir des réflexions tout compte fait, ce n'est pas parce qu'on est de l'opposition qu'on a forcément tort.

Madame le Maire : - Je n'ai jamais dit ça Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Ce n'est pas parce que vous faites partie de la majorité que vous avez forcément raison. Le but, c'était qu'on puisse au moins échanger tranquillement, calmement, sans vous retrancher derrière, c'est malheureux, mais c'est la vérité, depuis le début du mandat c'est comme ça.

Monsieur SENYSZEN : - On continue. Qu'est-ce que j'ai dit de mal, on continue et voilà.

Monsieur CAUX : - Ensemble allons plus loin.

Madame le Maire : - Avec, vous, allons plus loin.

Monsieur CAUX : - Pas, avec moi.

Madame le Maire : - Non, mais je vous reprends Monsieur CAUX. Le slogan on le changera en 2026.

Madame le Maire : - On va passer au vote, vous avez fini, Monsieur CAUX ? Je vous demande ?

Monsieur CAUX : - Oui, allez-y.

Madame le Maire : - Alors, concernant le vote du Débat Budgétaire. Des votes contraires ? 18 pour, 7 votes contraires, des abstentions ? Je vous remercie, le Rapport Débat d'Orientation Budgétaire est adopté.

Monsieur HAGE : - Je m'abstient.

Madame le Maire : - Tu t'abstiens, je n'ai pas vu Greg, pardon.

DELIBERATION N°2 : ADHESION DE LA COMMUNE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS (CDG62) POUR LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE.

Madame le Maire : - Concernant la prochaine délibération, adhésion de la commune auprès du centre de gestion du Pas-de-Calais (cdg62) pour la médiation préalable obligatoire.

C'est un renouvellement d'un montant de 400 euros.

Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, des votes contraires ? des abstentions ?

Voté à l'unanimité
Je vous remercie.

DELIBERATION N°3 : REMBOURSEMENT DANS LE CADRE D'UNE LOCATION DE SALLE.

Madame le Maire : - Concernant le remboursement dans le cadre d'une location de salle.
Un remboursement de la somme de 185 euros pour votre information, c'était une salle qui avait été louée pour le week-end et qui a été utilisée une seule journée, donc on rembourse à ces personnes la somme de 185 euros.

- Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, des votes contraires ? des abstentions ?

Voté à l'unanimité,
Je vous remercie.

DELIBERATION N°4 : ACQUISITION DE L'EX-CHAPELLE POLONAISE.

Madame le Maire : - Concernant l'acquisition de l'ex-chapelle Polonaise pour un montant après négociation de 88 000 euros hors-frais.

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur DORNE, oui.

Monsieur DORNE : - oui, Madame le Maire, vous avez de nouveau préempté cette chapelle, un bien immobilier, vous avez des projets derrière dans le cadre de cette préemption. Vous nous signalez qu'elle est située à proximité de l'école Dolto.

Madame le Maire : - Ce n'est pas une préemption.

Monsieur DORNE : - Oui, cette acquisition.

Madame le Maire : - En fait, là, avec mon groupe c'est soit carrément rasée si je peux me permettre pour agrandir au niveau de la cour pour les enfants, soit refaire au niveau d'un amphithéâtre juste pour la culture, ou une médiathèque au niveau de la culture.

Monsieur DORNE : - J'entends bien, mais comme Monsieur CAUX a évoqué déjà, des deux préemptions qui ont été réalisées et nous sommes en février 2025 rien n'est sorti de terre, si je puis dire tout à l'heure, Vous interpelez sur l'anticipation que vous pouviez donner au Django et vous n'avez pas été capable de la donner en terme de réalisation potentielle.

Donc je me pose la question de savoir si cette réalisation effectivement, le projet que vous proposez et certes peut-être, mérite tout du moins d'être étudié notamment pour les enfants, mais quelle est la perspective de réalisation de ce projet et la pertinence au sein effectivement de cette situation budgétaire qui a été évoquée, on se pose la question de savoir l'opportunité effectivement d'acquérir ce bien.

Madame le Maire : - L'acquisition de ce bien, c'est surtout par rapport à la sécurité des enfants. Parce qu'on a eu des demandes, une demande, je vous l'avez déjà dit, je pense, une brasserie. Une personne qui souhaitait acheter pour faire trois logements au niveau de cette chapelle mais on a toujours pensé aux enfants parce que vous connaissez y a juste l'accès au niveau de la rue Pantigny, et c'est un peu compliqué, donc on a préféré acheter cette acquisition pour également la protection de nos enfants.

Monsieur DORNE : - J'entends bien, mais ce n'est pas prématuré d'envisager l'acquisition actuellement au regard des finances de la commune ?

Madame le Maire : - Non, parce que là, si je peux me permettre le prix de cette acquisition était de 130 000 euros, on a réussi à négocier avec le diocèse par rapport à ce montant.

Des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - J'ai juste deux questions, vous avez l'acte de désacralisation pour la chapelle ?

Madame le Maire : - Oui.

Monsieur CAUX : - Les domaines ne sont pas intervenus ?

Madame le Maire : - Les domaines ? Oui, on avait demandé aux domaines, c'est un notaire qui est venu estimer, ils ont refusé les domaines, c'est un notaire qui est venu estimer le bien, et ça a été validé par le diocèse.

Monsieur CAUX : - Alors juste pour information, nous, nous voterons contre, c'est sur la forme et pas sur le fond parce qu'encore une fois comme on l'a expliqué un moment trop de préemption tue la préemption.

Madame le Maire : - Ce n'est pas la préemption, c'est l'acquisition.

Monsieur CAUX : - Alors, trop d'acquisitions, tue l'acquisition. Voilà, on fait une chose à la fois. C'est la raison pour laquelle on votera contre cette délibération, cela ne changera pas beaucoup mais c'était juste pour nous justifier.

Madame le Maire : - Donc vous votez contre la forme c'est ça ?

Madame FERNANDEZ : - Contre le fait d'acquérir, (inaudible) Madame Tahar CHAOUCH.

Madame TAHAR CHAOUCH : - Alors, vous avez dit qu'il y a eu des demandes, pour une brasserie et pour trois logements, alors les projets, comme la brasserie et les trois logements ont été refusés par le diocèse.

Madame le Maire : - Oui, en fait ils n'ont pas eu les emprunts, les particuliers, ça a été refusé, en fait ces personnes sont venues me voir, mais je leur ai dit que le bâtiment ne m'appartenait pas.

Madame TAHAR CHAOUCH : - Et c'est un bâtiment qui fait combien de mètre carré ?

Madame le Maire : - Je ne l'ai plus en tête, il me semble 480 m², 448 exactement, toute la superficie avec le terrain.

Monsieur CAUX : - Vous voyez, le problème, là encore dans cette acquisition c'est que 88 000 euros hors frais, j'entends bien, mais vous nous expliquez, deux options, soit on rase, pour agrandir la cour de l'école, ok, soit on en fait une salle socio-culturelle, deux projets complètement distincts avec des coûts, je pense complètement distincts, on est bien d'accord.

Madame le Maire : - Oui, on est complètement d'accord.

Monsieur CAUX : - Vous avez une idée, on ne va pas le raser parce que la cour de l'école est suffisante on va faire une salle socio-culturelle, encore une fois en soit c'est très bien, mais le coût il n'y a pas d'étude de faisabilité ou d'impact, combien ça coûterait à la commune ? C'est ça. Vous l'avez ?

Madame le Maire : - non, je vous le dis. En fait on a privilégié la sécurité des enfants. Je vous le dis, parce que s'il y avait une brasserie c'est des camions qui passeraient. Au niveau des logements, il voulait faire si je peux me permettre, au niveau du parking, faire un parking pour les administrés au niveau des logements et accès direct au niveau des logements au niveau des écoles.

Madame FERNANDEZ : - Donc, vous achetez un bâtiment sans savoir, en gros vous allez acheter un bâtiment, on est d'accord, pour certainement 88 000 euros, sans savoir si derrière vous allez avoir le budget pour faire votre projet. Donc, dans la vie de tous les jours on va se dire, ben, tiens pour ma sécurité je vais acheter le garage qui est à côté de chez moi et je ne sais pas ce que je vais en faire parce que je ne sais pas si je vais avoir le budget pour le faire. Je ne comprends pas votre logique, vraiment, je ne la comprends pas.

Madame le Maire : - Oui, mais la tranquillité des enfants ? Madame FERNANDEZ

Madame FERNANDEZ : - La tranquillité des enfants, ok. Ça je l'entends et je suis à 100 % d'accord avec vous, mais à un moment donné, acheter, acheter, dans la vie de tous les jours on ne peut pas le faire, sans avoir le budget possible pour le faire.

Madame le Maire : - En plus, c'est une impasse, comme vous le dites, impasse Pantigny, vous la connaissez ?

Madame FERNANDEZ : - Oui, oui, je la connais, je l'ai côtoyé cette école.

Madame le Maire : - Je ne parle pas de l'église, je parle de l'impasse. Je ne parle que des enfants de l'école, il y a le centre de loisirs, il y a les services techniques, on met vraiment en danger, si je peux me permettre de personnes de la commune.

Monsieur CAUX : - Là, actuellement, c'est existant ?

Madame le Maire : - Oui.

Monsieur CAUX : - Vous parliez tout à l'heure d'une brasserie, c'est ça. Qui a refusé la brasserie ?

Madame le Maire : - Moi, et le diocèse, et j'ai refusé également par rapport, mais on m'a interpellé et au niveau du notaire et j'ai refusé par rapport au niveau des camions.

Monsieur CAUX : - Qui fait partie des pouvoirs du Maire on est d'accord. Vous ne pouvez pas dire maintenant.

Madame le Maire : - C'est un avis, après s'ils avaient voulu vendre le bien, il l'aurait vendu.

Monsieur CAUX : - Vous vous retranchez derrière un problème de sécurité.

Madame le Maire : - oui, exactement.

Monsieur CAUX : - Avoir une adhésion, la formulation est mauvaise pour moi, parce que franchement ce n'est pas un problème de sécurité en soit, c'est existant, c'est un problème d'amélioration, on peut, la sécurité on pourra toujours, on a eu plusieurs, et ça fait partie des questions qui vont vous être posées tout à l'heure.

Madame le Maire : - Oui, Monsieur HAGE va répondre tout à l'heure.

Monsieur CAUX : - Tu vas avoir du boulot, tu sais après.

Monsieur HAGE : - 21 questions.

Monsieur CAUX : - La formulation, ce n'est pas ça, c'est parce que de toutes façons on parle pour ne rien dire ça va être voté encore une fois. Sur le fond, depuis 10 minutes, un quart d'heure, vous dites, c'est le diocèse qui a refusé. Maintenant vous dites non, c'est moi qui a refusé.

Madame le Maire : - En fait c'est le notaire et le diocèse qui m'ont contacté et je leur ai dit, une brasserie.

Je lui ai expliqué qu'au niveau de l'école et autre. Je lui ai dit que les 3 tonnes 5 étaient interdits sur la commune.

Au niveau d'une brasserie cela aurait été peu compliqué. Il m'a dit qu'on va dire aux acquéreurs que ce n'est pas possible de notre côté. J'ai donné mon avis en tant que Maire.

Monsieur CAUX : - Oui, je suis d'accord, oui, c'est bien, tant mieux.

Madame le Maire : - Merci, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Vous êtes Maire, je ne vais pas non plus aller à l'encontre. La rue Pantigny, l'impasse Pantigny, vous prenez un arrêté de circulation qui dit juste toléré juste pour les services techniques, y'a pas de circulation en soit.

Madame le Maire : - Y a des parents, si je peux me permettre, qui ramènent leurs enfants jusqu'à la barrière.

Monsieur CAUX : - Oui, mais il y a des moyens d'actions, si on met des barrières à l'entrée pour bloquer la circulation, si on prend un arrêté interdiction des 3 tonnes 5, bien sûr, à ce moment-là il y a pleins de possibilités juridiques qui vous sont données dans votre qualité de Maire pour gérer ces problèmes de circulation qui font que ça va contraindre un acheteur.

Un acheteur ne va pas acheter une brasserie s'il ne peut pas se garer, si la clientèle doit faire 200 mètres à pied, donc déjà là ça limite.

Le problème de brasserie, c'est ça, c'est la formulation que vous parliez d'agrandir la cour parce que y'a si parce que y'a ça, avec les problèmes du PIG ça risque d'être un peu plus compliqué, mais au-delà du fait c'est sur la formulation, il ne faut pas revenir sur un problème de sécurité tout en sachant que c'est un des domaines de compétences du Maire. Et vous avez toutes les armes légales à votre disposition pour le faire appliquer que ce soit en termes de sécurité routière en termes de sécurité tout court avec la mise en place d'ilotiers, il y a pleins de perspectives, il y a pleins de possibilités.

Madame le Maire : - Pour votre information, j'ai été visitée, l'église est communicante avec l'école maternelle. En fait à l'arrière de l'église on peut accéder à l'école maternelle. Je vous le dis.

Monsieur CAUX : - Ben, quel est le rapport ?

Madame le Maire : - Par rapport au danger, par rapport à la sécurité, par rapport à tout, au niveau de sécurité également. De l'école maternelle je rentre dans l'église.

Monsieur DORNE : - Oui, mais il y a des années que c'est comme ça.

Madame le Maire : - Oui, mais en fait on a constaté je ne sais pas qui a fait ce muret, je ne sais pas, mais il y a un muret qui a été déplacé.

Monsieur CAUX : - 2014.

Madame le Maire : - Non, Monsieur CAUX, là je viens de vous le dire, je ne sais pas. Je vous dis qu'il y a un muret qui a été déplacé derrière et l'accès d'école maternelle par derrière au niveau de l'église on y rentre. De l'église on rentre dans l'école, je vous le dis, et je ne sais pas qui a

fait ce mur. On l'a découvert, quand on est venus avec le notaire, ça a été changé par rapport au cadastre mais je ne sais pas qui a fait cette modification.

Monsieur CAUX : - Et sur un avis personnel, cela aurait été beaucoup plus judicieux, beaucoup plus profitable à la population d'acheter l'église que le Django pour en faire justement peut être un centre socio-culturel ou quelque chose destiné en ludothèque pour les enfants, c'est un avis.

Madame le Maire : - C'est un avis, mais ce n'est pas notre avis. C'est un avis commun. Je ne prends pas de décisions seule, Monsieur CAUX, je vous le dis franchement. Ils votent.

Monsieur CAUX : - C'est bizarre, parce que tous ceux qui ont démissionnés du Conseil Municipal, nous ont sorti carrément le contraire.

Madame le Maire : - Ecoutez, Monsieur CAUX, pour vous répondre, ils ont voté, il y en a deux, pour le Django, vous voulez que je vous donne les noms, ben si, ben si, je vais vous donner les deux noms des personnes qui n'ont pas voté, je vous le dis, c'est Monsieur SENYSZEN ici, présent et Monsieur Samuel IDRI. Sinon, tous les autres ont voté pour le Django Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Prends ça dans les lattes.

Madame le Maire : - Mais, non, mais c'est la vérité, Monsieur CAUX, je le dis, ça a été voté en réunion. Tout ce qu'on projette je le fais voter, donc, voilà je le dis. Alors on va passer au vote : oui, excusez-moi Madame VETU.

Madame VETU : - Au niveau de la sécurité du coup, par rapport à l'église Polonaise, actuellement c'est insécurité du coup vu que le passage est possible ?

Madame le Maire : - Non, il n'y a personne qui rentre, c'est fermé. Nous on a demandé de fermer l'intérieur de l'église. Ce n'était pas fermé, tout le monde pouvait y aller. Je vous le dis, nous on a demandé de fermer l'intérieur. Il fallait le savoir pour les enfants, je l'ai constaté. Quand on a ouvert la porte, il y avait un accès, la petite courette derrière l'école maternelle, on y accède.

Madame VETU : - Du coup vous faites des passages pour vérifier ?

Madame le Maire : - Oui, parce qu'on a constaté, si quelqu'un accède par-là, donc voilà, d'autres demandes d'interventions ?

Je n'en vois pas. On va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

19 pour – 7 contres.

Je vous remercie.

**DELIBERATION N°5 : RAPPORT D'ACTIVITES SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DES DECHETS MENAGERS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.**

Madame le Maire : - Concernant la prochaine délibération c'est concernant le rapport d'activités sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers par la communauté d'agglomération.

C'est juste un avis, vous avez dû normalement avoir les rapports avec la délibération.
Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas.

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire : - Au niveau des questions diverses. On va procéder aux questions du groupe Agir Ensemble.

Sécurité, jeunesse, communication, propreté, environnement, commerce, travaux, vie associative, fêtes et cérémonies, solidarité.

Je vais laisser la parole à Monsieur HAGE pour la sécurité.

Monsieur HAGE : - Question numéro 1 : - Alors concernant la sécurité de la rue Zola, oui, effectivement pour l'instant il n'y a plus de panneaux de stationnement, pour une quinzaine de stationnement. Des panneaux ont été achetés, ils sont aux services techniques mais on attend que les travaux de la rue Zola soient terminés, je pense fin mars. Dès que les travaux seront finis, les panneaux seront apposés.

Je vais regrouper les questions notamment au niveau de l'éclairage public, vous m'interpellez sur plusieurs rues, leur dysfonctionnement, on a connaissance de ça, il y a régulièrement des riverains qui font des demandes, à chaque fois qu'il y a des demandes, elles sont traitées.

Il y a des rues, Madame le Maire vous en parlera tout à l'heure, qui font partie de la phase 3 de l'éclairage public qui va démarrer en 2025, notamment, la Verte Plaine, la résidence Martel, Bizet, rue Debussy, cité Gounod et Massenet, Florent Evrard, Mirabeau et rue Gambetta font partie de vos questions, donc, sachez que c'est en cours, et en 2025 ces rues seront prévues.

Question numéro 6, vous nous interpellez sur un compteur EDF, résidence des Poètes, il y a une intervention qui a été faite, donc, le compteur a été mis en sécurité.

Question numéro 7 : - Concernant la vitesse excessive de la rue Jacques Brel, je n'ai pas été interpellé là-dessus mais néanmoins, je vais me rendre sur place pas plus tard que la semaine prochaine pour voir ce qu'on peut faire, si on peut faire une écluse on ne fera pas de dos d'âne, parce que c'est aussi désagréable pour les riverains un système d'écluse assez simple pourrait enrayer la vitesse.

Question numéro 8 : - Rue Octave Legrand, pour situer, c'est la rue qui mène de la rue Basly jusque-là cité Cornuault, qui longe la SAD, effectivement, y'a des endroits où il n'y a pas de trottoirs, c'est la configuration existante entre les limites de propriétés privées, publics cette configuration fait que ces endroits il n'y a pas de trottoir. Néanmoins, quand on arrive dans la cité Cornuault, on sort devant l'école Dolto y a quand même une signalisation qui est faite, souvent les gens prennent le chemin qui passe à travers la maison pour tous.

Donc, on va prendre en compte votre demande et on appuiera sur la signalisation, par des marquages ou de la signalisation par panneaux.

Question numéro 9, vous me demandez si on peut avoir une présence un peu plus forte des forces de l'ordre sur la rue Lamendin pour le non-respect des stops.

C'est encore, dernièrement remontée au niveau du commissariat de police, à chaque fois qu'il y a des incivilités qui nous sont remontées, à chaque fois elles sont remontées aux forces de l'ordre, encore dernièrement il y a des contrôles.

Question numéro 10, concernant les trous de la rue Jean Jaurès prolongée, celle qui va de la pénétrante jusqu'à Aubry, vous nous interpelez sur le fait qu'il y a des trous.

Effectivement il y a des côtés qui sont instables, il y a à l'entrée de la rue, depuis la pénétrante, il y a un panneau qui indique quand même, que les accotements ne sont pas stables. On a engagé des travaux, si vous y êtes passés récemment il y a des trous qui ont été bouchés par les services techniques et on a commandé du béton ce qu'il faut pour continuer. Et on pourra éventuellement renforcer la signalétique.

Question numéro 11 : - Effectivement, le 18 janvier y'a un accident grave qui est survenu sur la pénétrante, qui est la départementale 160, qui dit départementale, dit forcément et ça je l'ai répété plusieurs fois et par les Conseils Municipaux, c'est une propriété du Département. Donc, moi, j'ai une pensée ainsi que le Conseil Municipal pour la victime, on espère que ça se passe bien pour sa santé.

Néanmoins, nous avons remonté l'information au Département, d'ailleurs ils ont été saisis aussi dans le cadre de l'accident par les pompiers. Aujourd'hui on va essayer de monter un rendez-vous avec les services du Département pour à nouveau faire constater parce que l'on a fait plusieurs fois, des comptages des véhicules et la vitesse ont été fait à plusieurs reprises le Département on n'a jamais ne s'est jamais appuyé sur ce projet. Néanmoins, on en a parlé et on va saisir les services du Département pour les rencontrer sur place à nouveau.

Question 12 : - La vitesse sur la rue Basly, vous demandez pour le radar pédagogique, le radar est temporairement hors service, aujourd'hui je ne peux pas vous donner de date, dès qu'il sera réparé on vous le posera.

Question 13 : - Concernant le miroir qui avait été mis en place rue Basly, à côté de la boulangerie, il a été mis en place le jeudi, le vendredi il était cassé.

C'est dommage, en plus c'est du travail des services techniques. On ne sait pas qui l'a cassé. On n'a pas prévu pour l'instant de remettre de miroir. Parce qu'aujourd'hui on s'aperçoit quand même que le fait qu'il y ai un miroir, les gens ont tendance à griller le stop, sauf,

qu'aujourd'hui, comme il n'y a pas de miroir, les gens sont obligés de s'arrêter et de marquer un temps d'arrêt avant d'arriver au stop.

Monsieur CAUX : - On n'a pas de caméra à cet endroit ?

Monsieur HAGE : - Non, par contre, comme vous avez pu le voir on a mis en place des petits plots de sécurité devant la boulangerie.

Question 14 : - Concernant, justement, on en parlait tout à l'heure, de l'impasse Pantigny, qui est l'impasse avec l'école Dolto et le centre Gino Sanna, aujourd'hui, c'est vrai que dans le cadre de l'acquisition de la chapelle, aujourd'hui on sera en pleine propriété de cette rue.

Il n'y aura plus d'accès qui sera donné par d'autres personnes, sauf les personnes qui seront autorisées, c'est-à-dire les services techniques. Les gens qui utilisent l'école pour des besoins professionnels, ou ceux qui en ont besoin, comme les gens de Gino Sana.

Aujourd'hui, moi ce que j'ai proposé à Madame le Maire, c'est que la barrière qui est aujourd'hui après l'entrée des services techniques, on vienne la ramener juste au coin d'EVIN MARKET, pour justement limiter l'accès. C'est vrai, qu'aujourd'hui, c'est juste une barrière mais avec un cadenas mais déjà physiquement il y aura un barrage qui sera fait. Il y aura toujours un accès pompier, bien sûr.

Sachez-quand même qu'on alerte régulièrement les forces de l'ordre quand il y a des gens qui prennent le passe-droit, rue en sens interdit, photos prises.

Je laisse la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Question numéro 1 : - Lors de ces vacances hivernales, il a été privilégié la venue d'un prestataire sur site ; or malheureusement la 1^{ère} semaine, le prestataire s'est trompé de date et le spectacle n'a pu avoir lieu. Mais rassurez-vous pour m'y être rendue à plusieurs reprises, les enfants se sont bien amusés quand même.

Question numéro 2 : - Il n'y a pas une somme allouée ; la commande des fournitures est faite en fonction des besoins ; en revanche, on veille à avoir un équilibre entre les semaines notamment pour les sorties et spectacles.

Question numéro 3 : - Concernant la cour de l'école Dolto, à ma connaissance, aucun projet n'est arrêté même si le sujet avait été soulevé dans le cadre du financement PHARE qui n'a pas abouti. Nous restons ouverts à la discussion ; sachant qu'il sera nécessaire d'obtenir la validation de la directrice et du conseil d'école.

Question numéro 4 : - Pour la demande de subvention pour l'organisation d'une classe de mer à l'école Méresse, les éléments financiers ont été adressés le 2 février et comme indiqué, la demande sera traitée lors de l'étude des subventions.

Question numéro 5 : - Comme indiqué à un administré début décembre, certainement le même car nous avons eu à ce jour, une seule et unique demande la mise en place des chèques CESU n'est pas envisagée.

Madame le Maire : - Vous évoquez un dossier très précis qui ne relève pas d'une politique publique donc conformément au règlement, une réponse sera apportée directement à la personne concernée.

Madame le Maire : - Pour le dossier Propreté Environnement je vais passer la parole à Monsieur.

Monsieur CAUX : - Madame le Maire, s'il vous plait, je sais qu'on n'a pas le droit de parler, mais là ce n'est pas clair pour le public, la question-là, c'était une administrée qui nous a demandé parce que vous sortez des textes législatifs mais il faut bien comprendre le sens de la question, c'est qu'on pose une question d'une administrée pour laquelle on a débattu au sein du Conseil Municipal en juin 2021, ou c'est un acte administratif qui permet d'établir un acte juridique, elle se posait juste la question, pourquoi, elle dans ses demandes, elle n'a pas de réponse depuis 2021.

Madame le Maire : - oui, je vous écoute.

Non, il y a eu des changements Monsieur CAUX, malheureusement vous n'avez pas eu toutes les informations. Il y a eu des échanges avec l'administrée, entre 2021 et 2024 et on va lui apporter la réponse, on vous fera un retour également par rapport son dossier.

Monsieur CAUX : - C'est plus clair.

Madame le Maire : - Vous jouez sur les mots Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - Je ne joue pas sur les mots, je vous ai envoyé deux mails, vous ne m'avez jamais répondu.

Madame le Maire : - Oui, mais j'ai eu la réponse d'un notaire que dernièrement, Monsieur CAUX.

On s'est aperçu qu'elle a eu les renseignements que depuis janvier 2024, on va la relancer de nouveau.

Monsieur CAUX : - Vous la remercieriez de ma part

Madame le Maire : - Je pense que vous avez dû la contacter.

Donc pour Propreté et Environnement Monsieur HAGE, je vous laisse la parole ?

Monsieur HAGE : - Oui. Question 15, il me semble. Je vais regrouper avec la question 14, parce que c'est la même problématique.

Je vous disais qu'on alertait les forces de l'ordre, néanmoins si vous constatez des incivilités, n'hésitez pas à me les remonter. Vous pouvez prendre également des photos et nous les envoyer.

Monsieur DORNE : - Il faut être réaliste, les forces de l'ordre ne peuvent pas être constamment sur la route.

Monsieur HAGE : - Bien, qu'ils sont quand même venus, régulièrement.

Monsieur DORNE : - Oui, je l'entends bien, mais il faut dire, il faut comprendre aussi qu'ils ne peuvent pas intervenir constamment sur la commune et à fortiori ils n'ont pas que cette commune sur la circonscription.

Monsieur HAGE : - Alors pour propreté environnement, effectivement vous me parlez de la fosse 8 vous me demandez pour l'entretien et les travaux paysagers seront fait. En fait, il y a un projet, c'est de reprendre toute une partie du terrain pour renaturer, remodeler, on a déjà pu en débattre, effectivement, c'est un entretien, on va récupérer la parcelle complète, normalement aujourd'hui, ce qu'il en est, c'est plutôt un terrain vague qui n'est pas utilisé, c'est clair que le projet qui arrive sur la fosse 8, c'est quelque chose qui va améliorer le cadre de vie, qui va faire une liaison entre la route des trois cavaliers et le marais, ce sera un lieu de vie sur lequel on pourra avoir des choses culturelles, associatives, etc...

Effectivement, quand on aura récupéré ce terrain-là, il y aura de l'entretien à l'année. Au moins, le projet, qui est fait par la société ECT, il est vraiment composé avec des espèces de végétations qui ne sont pas grandissantes mais qui ne nécessitent peu voire pas d'entretien. On sera en mesure de trouver les effectifs quand il faudra.

Monsieur CAUX : - Tu as des dates de rétrocession ? Une fourchette ?

Monsieur HAGE : - Là, au niveau des travaux, 2^{ème} semestre 2025 pour la renaturation, après la rétrocession, juin 2025.

Monsieur DORNE : - Il semble en commission de travaux du mois de décembre, je crois que tu as été précisé que c'est un projet qui s'étalait pratiquement sur cinq à six ans.

Monsieur HAGE : - Oui, la totalité. Là, grosso modo on parle vraiment que de la partie paysagère, effectivement pour la fosse 8 c'est d'une grande ampleur.

Monsieur HAGE : - Les fuites d'eau, donc, il y a eu deux passages des services techniques, aujourd'hui, il y a effectivement une tâche humide à un endroit, la société VEOLIA a été mandatée pour intervenir.

Alors pour la boucle des trois cavaliers, je laisse la parole à Madame le Maire.

Madame le Maire : - Pour rappel, en fait, la boucle des trois cavaliers relève de la compétence de la CAHC, cependant il y a actuellement un conflit avec la société STB et l'Agglomération, donc une réunion va avoir lieu prochainement Mairie, l'Agglo et la société STB à ce sujet. En fait les travaux c'est à la société STB de les faire ou à l'agglo de gérer tout ça, mais ils ne sont pas forcément d'accord. Les dégâts viennent de la société STB.

Monsieur HAGE : - Concernant les poubelles qui restent à demeure rue Danton, le long de la boulangerie, vous me posez cette question, effectivement, on a aussi constaté ça à plusieurs reprises, on a interpellé le propriétaire de la boulangerie, mais aujourd'hui il est clair que rien n'a été entrepris pour remédier à ça de sa part. Donc, nous allons faire un courrier officiel avec mise en demeure.

- COMMERCE :

Monsieur FAUQUEMBERGUE : - Vous nous interpellez sur le fait de la fermeture d'EVIN MARKET, il faut savoir que Evin Market, c'est une propriété privée, il y a un propriétaire des lieux et nous n'avons pas de solution, en tous les cas il est propriétaire des lieux.

Oui, tu souris ?

Monsieur CAUX : - Là je souris, Bon, ça, on n'a pas le droit de parler, de sourire, de respirer.

Monsieur DORNE : - On a le droit de poser la question, c'est quand même la dynamique de la ville.

Madame le Maire : - Ce que je peux compléter, c'est qu'à l'heure actuelle, on n'a pas connaissance, on n'a pas de repreneur. Déjà, on n'a pas été informé de la fermeture. A l'ouverture, on n'avait pas la date déjà au niveau de l'ouverture, je pense que l'on a tous découverts. En tout cas, à la date d'aujourd'hui, il y a des personnes qui m'ont interpellé, comme je le dis ce n'est pas moi qui vais gérer tout ça. Si je peux me permettre, une épicerie Polonaise, ils m'ont déjà interpellé à ce sujet, mais ils ne sont pas revenus vers moi et qu'il y avait un repreneur au niveau d'Evin Market. Pour compléter l'information de Monsieur FAUQUEMBERGUE.

Monsieur HAGE : - Alors, côté travaux, qu'en est-il du store cassé de Gino SANNA, je pense que vous avez pu le constater, il a été réparé par nos services.

- On a parlé tout à l'heure du bégainage, vous nous demandez ou on en est sur la procédure d'expropriation, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est une procédure longue et compliquée.
- Vous nous demandez si on avait un plan à vous proposer, quand on a commencé à travailler sur le projet en commission travaux. On vous a montré un plan.
- Aujourd'hui c'est une parcelle qui va contenir à peu près entre 20 et 24 logements qui sera destiné aux seniors et qui sera suivant notre volonté une résidence fermée et sécurisée et qui sera en lien avec l'arrière de l'école Méresse.

Monsieur DORNE : - Est-ce que la procédure d'expropriation, est-ce que vous avez un délai, car la décision juridique peut être longue.

Monsieur HAGE : - Alors côté entretien, voir réparation, il y a des candélabres devant la Poste, alors il y a des procédures avec l'assurance on va solliciter l'entreprise qui gère l'éclairage public pour trouver une solution temporaire.

La descente d'eau à la Salle Augustin Dutilleul a été refaite également par les services techniques, la petite chapelle devant la superette, elle est inscrite au budget 2025. On va refaire quelque chose de light. Un entourage auto-chainette pour qu'il n'y ai pas de visibilité et pas d'accès.

Je crois que j'en ai fini avec les questions de l'opposition.

Madame le Maire : - Je vais laisser la parole à Monsieur SENYSZEN.

Monsieur SENYSZEN : - Concernant le devis pour le défibrillateur, c'est en cours. La décision définitive sera prise lors du vote du budget.

Madame BENGRIBA : - Concernant l'occupation du local rue Danton, la Croix Rouge qui a visité les lieux, n'a émis aucune réserve, on s'est rencontré 4 fois en 2024 pour évaluer et mesurer éventuellement les impacts au niveau de l'accueil avec les futurs administrés. L'aide alimentaire sera toujours présente au niveau de la commune et c'est bien pour remplacer les resto's du cœur.

La mise en place d'une distribution alimentaire par la Croix Rouge, rue Danton, se fera tous les mercredis après-midi à partir du début avril. La mise en place d'un accès et des produits locaux via l'association VRAC sera aussi d'actualité sur la commune.

Madame le Maire : - Madame BENBRAHIM étant absente, je vais reprendre cette affiche, pour votre information, l'après-midi carnaval se fera le 1^{er} mars avec le partenariat des associations avec les trois APE blum, Dolto et Meresse, du coup se sera à la salle Augustin Dutilleul de 15 heures à 17 heures, venez déguiser, les enfants seront invités et également un goûter sera offert par la municipalité.

Donc, je vous remercie, merci pour votre attention, donc, la séance est levée.
Il est 20 heures 56.

